



**ARRÊTÉ DEP-2024-228 ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CHOCOLATIER CONFISEUR, BOULANGER,
PÂTISSIER, GLACIER FABRICANT ET DES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE NIVEAU
3 BOULANGERIE SPÉCIALISÉE, PÂTISSERIE BOULANGÈRE ET PÂTISSERIE, GLACERIE,
CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPÉCIALISÉES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 21 août 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle chocolatier confiseur ;
Vu l'arrêté du 20 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle pâtissier ;
Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant création du certificat d'aptitude professionnelle boulanger ;
Vu l'arrêté du 21 février 2014 portant création du certificat d'aptitude professionnelle glacier-fabricant ;
Vu l'arrêté du 16 avril 2003 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 boulangerie spécialisée ;
Vu l'arrêté du 4 mai 2004 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 pâtisserie boulangère
Vu l'arrêté du 9 avril 2009 portant rénovation de la mention complémentaire de niveau 3 pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle spécialités chocolatier confiseur, pâtissier boulanger, glacier fabricant des mentions complémentaires boulangerie spécialisée, pâtisserie boulangère et pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées pour la session 2024 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Christian VOIRIOT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Robert ALCARAZ, enseignant

Enseignants :

Monsieur Thierry LENORMAND
Madame Kimhee VANDESQUILLE
Madame Anne-Sophie LE COROLLER
Madame Marine MATEOS
Madame Muriel TREVIS
Monsieur Marc LENAIN
Monsieur Bel Hadj MOUSLIM
Madame Delphine DIOT BONNAN

Professionnels :

Monsieur Maurice NAULLEAU
Madame Audrey BRUN
Madame Jennifer MERZ
Monsieur Bastien DELAPIERRE
Monsieur Maxime DELBART
Monsieur Filipe DOMINGUES
Monsieur Didier ROUILLER
Madame Sophie DE BERNADI

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER